

**WWF MDCO**

Près lot II M 85 Ter

Antsakaviro

(101) Antananarivo

Tél: +261 34 49 888 04

Tél: +261 34 49 888 05

Tél: +261 34 49 888 06

Fax: +261 20 22 348 88

P.O.Box 738

wwfrep@moov.mg

[www.wwf.mg](http://www.wwf.mg)

 [www.panda.org](http://www.panda.org)

President: Pavan Sukhdev

Director General: Marco Lambertini

President Emeritus:

HRH The Duke of Edinburgh

Founder President:

HRH Prince Bernard

of the Netherlands

Registered as:

WWF-World Wildlife Fund for Nature

WWF-Fondo Mondiale per la Natura

WWF-Fondo Mundial para la Naturaleza

WWF-Fonds Mondial pour la Nature

WWF-Welt Natur-Fonds

Also known as World Wildlife Fund

### CAHIER DES CHARGES

**POUR**

**ACQUISITION DES**

**MATERIAUX ET MATERIELS**

**DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET D’ADDUCTION D’EAU POTABLE A AMPASINDAVA-MANGAOKO-ANTSIRANANA II**

Référence & Nom du Projet : **MG203201 -PCD** –

**« Pêche côtière Durable Nosy Hara** »

 **AO – 001 /DIE/ 2019**

1. **CONTEXTE**

Le projet « PECHE COTIERE DURABLE » (PCD), Financé par la KfW est issu de la négociation du Ministère de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts (MEEF) et Madagascar National Parks (MNP) à la KfW lors de la rencontre avec les Bailleurs et Investisseurs à Paris en 2016. Sa mise en œuvre du 2018 au 2021 est confiée aux ONG ayant des expériences dans le domaine de la pêche et appui aux communautés pêcheurs. Cinq Régions de Madagascar sont touchées par le projet qui se répartit en 6 zones, dont la Région DIANA. Il s’inscrit dans l’appui aux communautés côtières aux environs du Parc National de Nosy Hara. Le projet touche quatre communes ayant des zones côtières notamment Andranofanjava, Andranovondrona, Mahalina et Mangaoka.

Le Parc National de Nosy Hara est une zone d’importance biologique qui abrite une diversité d’écosystèmes et d’habitats interdépendants. Ces différents écosystèmes constituent des habitats et refuges pour de nombreuses espèces marines, dont certaines à haute valeur commerciale (par exemple poulpes, poissons pélagiques, crabes, langoustes et crevettes).

Les pressions anthropiques menacent cette zone exceptionnelle en raison de la forte dépendance des populations riveraines aux ressources naturelles et surtout aux activités non-durables de production et d’exploitation (ex. utilisation de techniques et engins de pêche non réglementaires impactant les stocks et habitats, manque de gouvernance au niveau local, etc…).

Grâce aux efforts menés par diverses institutions environnementales (notamment MNP et ses partenaires DREEF, DRRHP et WWF), des initiatives de cogestion des ressources naturelles avec les communautés riveraines ont déjà été mises en place dans la zone.

Plusieurs défis restent à relever pour assurer la gestion durable des ressources naturelles dans cette zone. Le projet PCD vise ainsi l’amélioration des revenus et de la santé de la population locale afin de diminuer leur dépendance aux ressources halieutiques et de réduire les pressions anthropiques sur les ressources halieutiques.

Depuis quelques temps, une collaboration entre plusieurs entités à savoir WWF, Experts-Solidaires et CD Finistère a été menée sur la Région de DIANA pour un projet hydraulique rural. Cette initiative a été encouragée par tous les acteurs publics et privés concernés par l’alimentation en eau potable dans le milieu rural car l’impact positif sur la vie de la population bénéficiaire n’est pas contestable. L’objectif général est de contribuer à améliorer les conditions de vie et de santé des populations à travers un accès étendu, durable et équitable à l’eau potable.

Dans le cadre de l’exécution de ce projet d’adduction d’eau, WWF lance un appel d’offres pour l’acquisition des tuyaux en PEHD (*tranche ferme*), d’une machine électrochlorateur (*tranche conditionnelle*) et pompe doseuse (*tranche conditionnelle*).

Compte tenu des exigences sur les spécificités techniques, il a été prévu de faire appel à des fournisseurs agréés[[1]](#footnote-1) en matériaux et matériels de construction.

1. **OBJECTIF DE L’ACHAT**

Le présent Appel d’Offres est ouvert à tous les fournisseurs professionnels **agréés\*** pour la fourniture des matériaux de construction cités ci-après.

**(\*) : *Le soumissionnaire devra avoir une lettre récente du fabricant attestant la représentation et la commercialisation de la marque sur le territoire de Madagascar et/ou dans la zone occidentale de l’Océan Indien.***

**2-1 LISTE DES MATERIAUX/MATERIELS**

**2-1. a) Tranche ferme**

Lot #01

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **POSTE** | **DESIGNATION** | **UNITE** | **QUANTITE** |
| 410-01-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 90 PN 10 | ml | 4 900,00 |
| 410-03-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 63 PN 10 | ml | 300,00 |
| 410-04-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 50 PN 10 | ml | 2 400,00 |
| 410-05-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 40 PN 10 | ml | 1 700,00 |
| 410-06-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 32 PN 10 | ml | 2 600,00 |
| 410-07-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 25 PN 10 | ml | 2 100,00 |
| 410-02-c | Fourniture de tuyaux PEHD DN 75 PN 10 | ml | 10 000,00 |

**2-1. b) Tranche conditionnelle**

Lot#02

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **POSTE** | **DESIGNATION** | **UNITE** | **QUANTITE** |
| 103-28 | Fourniture de machine électrochlorateur  | U | 1 |

Lot #03

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **POSTE** | **DESIGNATION** | **UNITE** | **QUANTITE** |
| 103-20 | Fourniture de pompe doseuse | U | 1 |

L’acquisition des 2 catégories dans la tranche conditionnelle (Lot#02 et Lot#03) ci-dessus seront confirmée après clôture du processus pour la tranche ferme (Lot#01), et selon disponibilité des fonds.

Les soumissionnaires peuvent soumettre pour un ou pour tous les lots. Les lots sont indivisibles.

Le Marché est traité sur la base des prix unitaires, les quantités demandées pourront varier de plus ou moins 20%.

Les prix de l’offre comprend la fourniture des matériaux ainsi que leur transport jusqu’au lieu de livraison.

**2-2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

**2-2 a) Spécifications techniques des tuyauteries**

### *Généralités*

Le Fournisseur présentera les spécifications techniques, telles que : fabricant, marque, normes applicables des tuyauteries proposées et joindra toute documentation permettant d’évaluer la qualité des matériaux proposés.

Toutes les tuyauteries doivent être validées et réceptionnées par le client ou son représentant avant le transport sur site.

Les tuyaux utilisés sont en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) de type adduction d’eau potable.

Les matériaux devront faire l’objet des échantillons, références et certificats d’essais des laboratoires compétents.

### *Normes*

* ***Normes qualité de fabrication***

La certification Management **MS ISO 9001 : 2008** est exigée.

* ***Normes « Produits »***
1. Tuyaux en polyéthylène haute densité (PEHD) :

Fabrication des fournitures respecteront les normes **ISO 4427** ou **EN 12201 – 2** ou leur équivalent pour une pression nominale de **10 bars**.

Les dimensions et caractéristiques des tuyaux respecteront les normes de l’**EN** **ISO 3126.**

1. Attestation

Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) en vigueur.

* ***Autres exigences***

Les **tuyaux** doivent comporter obligatoirement :

* Le numéro d’admission à la marque nationale de qualité ;
* Le monogramme de la marque de qualité ;
* Le symbole de la matière qui les constitue : PEHD
* Éventuellement, les indications prévues pour les applications particulières « EP » ou « EU ». Ses dimensions nominales, diamètre extérieur et épaisseur, séparées par le signe multiplier « X ».

### *Documents exigés et conditions spécifiques*

Le Fournisseur devra fournir :

* Les renseignements sur le fabricant (nom, raison sociale, adresse, etc.) ;
* L’attestation de représentation et de commercialisation de la marque sur le territoire de Madagascar
* Les attestations management ISO 9001 : 2008 telles que décrites ci-dessus, fournies par les organismes agréés ;
* Les attestations qualités ISO 4427 ou EN 12201 – 2 telles que décrites ci-dessus, fournies par les organismes agréés ;
* Les renseignements sur les spécifications techniques des matériels proposés (pression nominale, épaisseur, diamètre, etc.) ;
* Les résultats des tests mécaniques et physiques telles que décrites dans le paragraphe 2.2. ci-dessus.

En cas de besoin, WWF pourrait demander un échantillon de tuyau pour examen.

WWF pourrait également faire l’analyse des dimensions de tuyaux proposés pour s’assurer de la parfaite compatibilité de ces matériels entres eux.

**2-2 b) Spécifications techniques de l’électro-chlorateur**

Le Fournisseur présentera les spécifications techniques, telles que : fabricant, marque, normes applicables et joindra toute documentation permettant d’évaluer la qualité de la machine proposée.

### *Normes*

* ***Normes qualité de fabrication***

La certification Management MS ISO 9001 : 2008 est exigée.

* ***Normes « Produits » :***

Fabrication et fourniture respecteront les normes ISO 4427 ou EN 12201 – 2 ou leur équivalent

Les dimensions et caractéristiques respecteront les normes de l’EN ISO 3126.

### *Spécifications techniques*

La machine électrochlorateur proposée doit avoir les caractéristiques suivantes :

* + ***Spécification du système***
* Chlore actif généré : 250 grammes / lot
* Temps de traitement : 8 heures
* Force de l’hypochlorite : 6 ~ 8,0 Gpl
* NaOCl produit par lot: 35 litres
* Consommation d'eau / lot: 35 litres (environ)
* Sel consommé : 1.13 kg / lot
* Puissance absorbée : 1.13 KW par lot
* Courant alternatif 240 Volt , 50 Hz
	+ ***Spécification du matériel***
* Anode : Titane selon ASTM B 265 Gr. 1
* Cathode : Titane selon ASTM-B 265 Gr. 1
* Revêtement : groupe de platine d'oxydes métalliques comme le ruthénium et l'iridium MMO Enduit
* Module de contrôle : fourni avec minuterie électronique
* Ampèremètre et Voltmètre
* Cuve de réaction

La machine sera munie de cellule d’électrolyseur, de module de contrôle de puissance avec minuterie électronique, de jeu de petite batterie interne, de cuve de réaction, d’un câble de branchement et de tuyau et raccord de montage.

**2-2 c) Spécifications techniques de la pompe doseuse**

### *Normes*

* ***Normes qualité de fabrication***

La certification Management MS ISO 9001 : 2008 est exigée.

* ***Normes « Produits » :***

Fabrication et fourniture respecteront les normes ISO 4427 ou EN 12201 – 2 ou leur équivalent.

Les dimensions et caractéristiques respecteront les normes de l’EN ISO 3126.

### *Spécifications techniques*

Les caractéristiques de la pompe doseuse sont composées des éléments suivants :

Une pompe doseuse avec une dose usuelle d’hypochlorite de 2 à 15 mg/l (2 à 15ml de solution mère par 10 litre d’eau à traiter).

L’injection se fait à la sortie du réservoir vers le réseau de distribution,

Le mouvement de translation de la membrane se fait grâce à l'excentrique relié à l'arbre moteur.

La capacité de dosage est ajustée par un vernier mécanique réglable de 10 à 100%.

* + ***Le doseur est composé de :***
* Tête du doseur
* Membrane recouverte
* Un clapet double billes pour les pompes en DN 8 et simple bille pour les pompes en DN 20 Côté aspiration et côté refoulement.
	+ ***Autres caractéristiques :***
* Carter en polypropylène chargé fibre de verre
* Installation et mise en route aisées
* Longue durée de vie de la membrane recouverte
* Large plage de fonctionnement
	+ ***Installation :***
* Pression maximale de service : 10 bar
* Asp. pompe : Tube, 6/12mm, cementing d.12mm
* Refoulement pompe : Tube, 6/12mm, cementing d.12mm
* Hauteur max. d'aspiration pendant le fonctionnement : 4 m
	+ ***Donnée électrique :***
* Puissance absorbée - P1 : 90W a 120 W
* Fréquence d’alimentation : 50 Hz
* Tension nominale : 230V 50 Hz Monophasé
* Indice de protection (IEC 34-5): IP 65/F
	+ ***Electroagitateur avec support***
* Électro-agitateur, Pnom = 0.37 kW, pour le malaxage de la solution mère du chlore
	+ ***Un bac de malaxage aura une capacité 500 litres***
* Un bac de malaxage en plastique avec une capacité 500 litres

**Remarque**

WWF pourrait engager à ses frais une entreprise/société indépendante pour faire les inspections sur la qualité des matériels.

Si on constate de défaut du matériel lors de l'inspection, le matériel sera remplacé par du matériel conforme au frais du Fournisseur.

Si on constate de défaut du matériel suite à la réalisation des essais in situ (essais partiels et essais préalables à la réception provisoire) sur chantier, alors le remplacement par de matériel conforme sera fait par le fournisseur à ses frais avec prise en charge du transport.

1. **CONDITIONS DE L’OFFRE**

Le prestataire ne peut ni céder ses droits ni déléguer ses responsabilités sans le consentement écrit du WWF.

1. **SOUMISSION DES OFFRES**

Les offres à soumettre sous pli fermé devront comprendre :

* Lettre de soumission dûment signée avec la présentation du soumissionnaire ;
* Les offres des tarifs détaillés comprenant les désignations et spécifications techniques complètes (cf. Partie 2-2 Spécifications techniques pour chaque type de marchandise et les documentations exigibles), coûts unitaires et coûts totaux, les taxes ;
* Dates de livraison ;
* Liste des principaux clients pour des marchés similaires, avec n° de téléphone et adresse email durant les 3 dernières années;
* Documents d’existence légale à jour, dont carte CIF valide pour l’année en cours ;

Les offres sont à déposer sous plis fermé aux bureaux du WWF Madagascar Country Office ci-après:

* Antsakaviro Lot près II M 85 Ter Antsakaviro, Antananarivo 101 ;
* 4 rue Louis Brunet Cité Avenir, Antsiranana 201 ;
* Près ex-bureau de la Jirama Antafiankasaka, Ambilobe 204

Ou à l’adresse e-mail procurement@ wwf .mg

Au plus tard **le 25 juin 2019 à 17 heures avec la mention AO-001/DIE / 2019 « Acquisition des matériaux et matériels de construction- MG203201 »**

La validité de l’offre avant notification est de 60 jours au minimum après la date limite de dépôt.

1. **ETUDE ET VALIDATION DE L’OFFRE RETENU**

Un Comité d’évaluation interne sera chargé d’évaluer les offres recevables.

Le choix final se fait selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à la procédure d’acquisition de WWF.

1. **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Le soumissionnaire sera seul responsable du paiement de toutes taxes ou de tout impôt qu'on pourrait lui réclamer dans le cadre de la prestation, à condition qu'il soit en règle et à jour vis à vis des autorités administratives et fiscales sur présentation des pièces justificatives; à défaut, et conformément aux dispositions de la loi de finances en vigueur, le WWF est dans l'obligation de retenir à la source, sur le montant de ses factures, le pourcentage légal à reverser au fisc.

1. **LES OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR**

**Brevets**

Le Fournisseur garantira WWF contre toute réclamation de tiers touchant à la contrefaçon ou à l’exploitation non autorisée d’un brevet, d’une marque commerciale ou de droits de propriété industrielle résultant de l’emploi des marchandises.

**Emballage**

Le Fournisseur assurera l’emballage des marchandises de la manière requise pour qu’elles ne subissent pas d’avaries ou de dommages durant le transport vers leur destination finale indiquée dans le contrat.

**Garantie**

Le Fournisseur garantit que toutes les marchandises livrées en exécution du contrat sont neuves et n’ont jamais été utilisées. Le Fournisseur garantit en outre que les marchandises livrées seront exemptes de tout défaut lié à leur conception, à leurs matériaux.

1. **LIVRAISON**

La livraison devant se faire au maximum **TRENTE (30) jours** après la signature du contrat.

La livraison se fera au Fokontany d’Ampasindava, Commune Mangaoka, district d’Antsiranana II, région DIANA.

Tous les frais de transport, d’expédition de traitement seront à la charge du Fournisseur retenu. Le WWF supporte tous les risques de perte et de dommage liés aux matériaux et/ou les matériels après la livraison.

1. **PRIX MODALITES ET DELAIS DE PAIEMENT**

WWF sera tenu de régler le montant dû conformément à celui mentionné dans le devis du fournisseur.

Le paiement de la totalité du prix TTC des matériaux et matériels se fera par virement, après la livraison, sur présentation d’une facture détaillant la nature des marchandises.

Les demandes de règlement seront présentées par écrit au WWF, accompagnées de document décrivant les Marchandises livrées et des coordonnées bancaires en vue de la réception des fonds.

Les règlements dus seront effectués au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la demande de règlement par le Fournisseur.

1. **NOTE DE RESERVE SUR L’ANNULATION DE L’APPEL D’OFFRES**

Le présent appel d’offre peut être annulé dans une des conditions ci-après :

* La concurrence aurait été insuffisante ;
* Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue ;
* Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.
1. **FRAUDES ET CORRUPTION ET DECLARATION DE CONFLIT D’INTERETS**

Le prestataire confirme avoir lu entièrement la Politique du WWF relative aux **Conflits d’Intérêts ainsi que la Politique du WWF pour la Prévention et l’Enquête sur la Fraude et la Corruption**. Il comprend ses responsabilités à s’y conformer, et s’y engager pleinement. À sa connaissance, il n’a pas de conflits tels que décrits dans la Politique du WWF relative aux Conflits d’intérêts : <http://www.wwf.mg/aboutus/jobs/>

1. **ÉTHIQUE**

Le prestataire est tenu de respecter des règles de conduite professionnelles irréprochables dans la conduite de son mandat. Par ailleurs, le prestataire veillera à ne pas ternir l’image du WWF dans l’exécution de son mandat. Le WWF se donne le droit de résilier la convention dans des cas avérés de mauvaise conduite pouvant porter préjudice au WWF.

Préparé par Mamy GASTON: ............................, le ........................................

Vérifié par le Tiavina ANDRIAMALALA : ........................, le ......................

Validé par Volaniaina ROBSONA :......................., le ......................................

1. Fournisseurs agréés : Par définition, le fournisseur agréé effectue lui-même ou fait effectuer par un partenaire local ou à l’extérieur la fabrication de ses produits. Légalement constitué et professionnel dans le domaine [↑](#footnote-ref-1)